

## 18<sup>e</sup> Rendez-vous de la Mondialisation

### Dettes publiques des Etats de l'UE et mondialisation

**Mercredi 14 avril 2010**  
**17 h 00 – 19 h 30**  
**Centre d'analyse stratégique**  
**Salle Jean Monnet**  
**18, rue de Martignac, 75007 Paris**

### Les termes du débat

La crise économique a creusé les déficits budgétaires et fortement alourdi les dettes publiques des pays industrialisés. La Grèce s'est avérée être le maillon faible en Europe, du fait d'une dette publique de 125% du PIB en 2009, aggravée de surcroît par le recours répété à des statistiques arrangées. D'autres pays de la zone euro (Portugal, Irlande, Italie, Espagne) font également l'objet d'une perte de confiance des marchés, désormais affublés du qualificatif peu glorieux de « PIIGS » même si leurs difficultés sont d'une autre nature, comme pour l'Espagne jugée vulnérable moins en raison de sa dette que de ses perspectives de croissance durablement dégradées.

La « tourmente » grecque a ouvert la voie à un débat multiforme sur la gestion et la prévention de la crise dans l'Union européenne et dans ce « noyau dur » que représente la zone euro. Les doutes sur le fonctionnement et les capacités de résilience de cette dernière en période de trouble se multiplient, compte tenu du défaut de défaut de surveillance et du manque de moyens d'intervention à la disposition de l'Union. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne n'apparaît pas comme la solution définitive aux interrogations sur le bien fondé de l'Union économique et monétaire et du Pacte de stabilité. Le discours a certes évolué sur la nécessité d'un pilotage plus politique des politiques économiques mais le contexte de chômage de masse et de crise généralisée des finances publiques n'aide pas dans les faits à la convergence. L'Allemagne, en particulier, défend son modèle fondé sur les exportations et la modération salariale. Qu'en est-il dans l'Union européenne, de la solidarité entre Etats membres et de la souveraineté budgétaire. Au-delà d'une réforme de la fiscalité en Europe, l'Union politique est-elle encore un horizon?

Ces questions seront abordées sous les quatre angles complémentaires de l'analyse économique, des dispositions juridiques, de la gouvernance économique et des considérations politiques.

La situation exacte des finances grecques paraît toujours aussi confuse et le répit aura été bref pour le gouvernement grec. La Grèce a réussi à assurer son échéance d'avril 2010 mais que se passera-t-il pour le refinancement de sa dette fin mai 2010 ? Beaucoup jugent les taux appliqués à la Grèce encore trop élevés, conséquence d'une dette jugée insoutenable, pour laquelle l'ajustement doit se faire rapidement alors que peu de mesures concrètes ont été annoncées. Les écarts de rendement entre les emprunts grecs et allemands se sont envolés le 6 avril à 380 points de base. La Grèce dispose-t-elle de la capacité à redresser ses comptes publics ? Existe-t-il des justifications économiques d'une contagion à d'autres Etats membres et si oui, lesquels ? La baisse de l'euro accentue-t-elle le risque d'un défaut souverain, *via* une hausse des taux d'intérêt en zone euro ?

En l'état, le traité de Lisbonne ne s'avère pas d'une aide déterminante puisque y a été maintenue la clause de « *bail-out* » (nouvel article 125). Si elle exclut une aide en tant que telle, cette disposition n'interdit cependant pas des prêts ou garanties accordés de manière bilatérale par les Etats membres. La question devient alors essentiellement politique et stratégique. Déjà, en 2009 avait été évoquée la possibilité d'actionner le « *mécanisme de soutien financier à moyen terme* » (*cf.* le règlement n° 332/20020 du Conseil du 18 février 2002) renvoyant au « *concours mutuel* » prévu dans l'article 119 du traité CE (devenu l'article 143 du traité UE). Qu'en Peut-on par exemple envisager aujourd'hui une modification de l'article 143 pour que cette aide sous conditions soit elle aussi accessible aux Etats de la zone euro ?

Le « *mécanisme mixte à dominance européenne* » selon les termes mêmes du Président du Conseil Hermann Van Rompuy adopté en faveur de la Grèce lors du dernier Conseil européen (25 mars) associant aide européenne et aide du FMI semblait avoir une visée plus dissuasive qu'effective. Les Etats membres ont toujours paru hésiter entre un soutien renforçant la cohésion de la zone euro mais menaçant la stabilité budgétaire et le « *laisser-aller* » jusqu'au défaut de paiement grec, renforçant la crédibilité monétaire mais affaiblissant la cohésion européenne ? Aurait-il fallu définir bien avant un cadre d'action commun entre Union et FMI ? Que penser de la proposition d'un Fonds monétaire européen (FME) ? FMI et FME n'en viendront-ils pas à fournir le même service et à se faire inutilement concurrence ? Faut-il mieux privilégier la piste d'un *Eurobond*, instrument de dette négociable commun, franco-allemand dans un premier temps puis étendu à tous les membres de l'Eurogroupe ? Le vrai tournant serait l'introduction dans les conclusions du dernier Conseil d'une gouvernance économique dans la gestion de la zone euro : par quelles mesures cela peut-il se traduire ?

Il est d'usage pour les partisans de la construction européenne de répéter que celle-ci n'a toujours progressé que par les crises. Mais face à une crise « *inhabituelle* » les Etats membres sont-ils prêts à mettre en place des mécanismes de sortie par le haut ? Nombre de commentaires soulignent le coût de la fin de l'euro caractérisé par une flambée de l'inflation dans les pays à monnaie dépréciée, une perte de compétitivité à l'international des pays à monnaie réévaluée, le tout assorti d'une hausse des taux d'intérêt.

Plusieurs questions restent donc en suspens. Elles concernent notamment le pouvoir de sanction face à un Etat défaillant ou la possibilité donnée à un Etat membre de quitter l'Union *via* un droit de retrait volontaire. Alors que la Banque mondiale prédit une fronde des opinions publiques dans les « *nouveaux* » Etats membres en cas de détérioration dans la durée des perspectives économiques, va-t-on enfin dépasser le clivage entre « *anciens* » et « *nouveaux* » Etats ?

Au final que reste-t-il de l'espoir du début des années 2000 d'un passage du « *gouvernement économique européen* » au « *gouvernement européen* » tout court dans un esprit de fédéralisme européen ?